

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE POUVOIR**

**La Présidente de Sorbonne Université**

- Vu le code de l'éducation notamment les articles R 712-1 à R 712-8.
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;
- Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération du 25 février 2020 du Conseil de la faculté de Médecine élisant M. Bruno RIOU, Doyen de la faculté de Médecine ;
- Vu la délibération n°66/2021 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 14 décembre 2021 élisant Mme Nathalie DRACH-TEMAM, Présidente de Sorbonne Université ;

**ARRETE**

**Article 1**

En cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente de Sorbonne Université, délégation de pouvoir est donnée à Monsieur Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine :

- Pour le maintien de l'ordre dans les enceintes et locaux relevant de la faculté de Médecine de Sorbonne Université.
- En matière d'hygiène et de sécurité incendie dans les enceintes et locaux relevant de la faculté de Médecine de Sorbonne Université.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno RIOU, doyen de la faculté de Médecine, délégation de pouvoir est donnée dans les domaines prévus à l'article 1 :

- Sur le site de la Pitié-Salpêtrière, à Monsieur Thierry LARDOT, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Monsieur Catalin SECHILARIU.
- Sur le site Saint-Antoine, à Monsieur Thierry LARDOT, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Monsieur Serge BRISPOT.

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 14 décembre 2021  
La Présidente de Sorbonne Université

Nathalie DRACH-TEMAM

